

## Conseillers Entreprise pour l'École, état des lieux.

### **Le point de départ.**

A la lecture du [décret n° 2017-960](#) du 10 mai 2017, nous pouvions déduire que le remplacement des CET par les CEÉ pouvait se faire de façon fluide, par une adaptation de la fonction et des missions à un contexte en évolution, un changement qui aurait pu se faire sans pour autant changer le titre de la fonction.

Une lecture attentive permet d'observer que certains articles, dont il était possible de penser qu'ils puissent remplacer l'expression « Conseiller de l'Enseignement Technologique » par l'expression « Conseiller Entreprise pour l'École » ne l'ont pas fait. Ils substituaient l'expression « Conseiller de l'Enseignement Technologique » par l'expression « une personnalité qualifiée de la profession », ce qui signifie que cette « personnalité qualifiée de la profession » peut ne pas être « Conseiller Entreprise pour l'École ».

La démarche législative consistait en deux temps :

- dessaisir les CET d'un certain nombre de fonctions, notamment en ce qui concerne le déroulement des examens, certains dirons « pour en faciliter l'organisation ».
- renommer la fonction afin d'éviter toute confusion et de s'assurer d'un départ du nouveau dispositif sur de nouvelles bases.

Afin de provoquer une véritable césure entre les deux dispositifs, le législateur a pris la précaution de suspendre toute nomination ou renouvellement de nomination de CET très en amont de la publication du décret. Faire disparaître les CET avant de créer les CEÉ, cette démarche pouvait nourrir quelques inquiétudes car une recherche de continuité du dispositif aurait assurément conduit à la mise en œuvre d'une démarche inverse.

### **Trois ans après la publication du décret, où en sommes-nous ?**

Rendre compte de la vie d'un dispositif peut se faire par de multiples moyens, dont un très simple : observer les traces laissées sur Internet par ses acteurs. Pour cela, le 15 juin 2020 nous avons fait un point de situation en analysant les réponses données à la requête littérale « Conseillers Entreprise pour l'École ». Nous sommes très conscient du biais présenté par cette méthode qui ne prend en compte que les actions médiatisées sur internet et laisse de côté les autres, mais à l'ère du « tout numérique » nous considérons que cette méthode dont nous présentons ci-après les résultats, devient chaque jour plus pertinente.

## **Une première phase informative jusqu'à l'été 2019**

Cette première phase débute le 10 mai 2017 avec la publication du décret n° 2017-960 portant création des Conseillers Entreprise pour l'École par Légifrance.

Suivent 17 publications émanant principalement d'Académies et informant de l'existence du dispositif. Nous pouvons détailler ces publications ainsi :

- 7 publications d'information par divers médias dont le BOEN, Eduscol, Banque des territoires, l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté, etc.
- 10 publications de présentation du dispositif et émanant d'Académies, dont une retient particulièrement notre attention de la part de l'Académie de Nantes et mise en ligne le 24 avril 2018. Celle-ci présente des objectifs précis et annonce une formation à l'attention des futurs CEÉ.

La section AFDET des Alpes Maritimes, par la mise en ligne du compte rendu de son Assemblée Générale du 4 juin 2019, nous informe de la tenue d'une première réunion des Conseillers Entreprise pour l'École organisée par le DAFPIC, à laquelle elle était conviée. Nous ne retrouvons pas de communication de l'Académie sur cet événement.

Par ailleurs, si le site Internet de l'AFDET nous indique qu'une vingtaine de CEÉ étaient présents à une réunion organisée par le DASEN de Loire-Atlantique le 20 novembre 2018, là aussi nous ne retrouvons pas de communication de l'Académie sur cet événement.

## **Septembre 2019, premières actions**

Il faut attendre les 13 et 20 septembre 2019 pour lire deux publications de l'Académie de Besançon faisant état d'actions effectives. Celles-ci relatent le séminaire d'installation des CEÉ de la Région Académique Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenu au lycée Louis Pergaud de Besançon le lundi 9 septembre 2019. Ces publications nous informent du dispositif mis en place et des conventions passées avec les organisations professionnelles. Cette stratégie de communication porte ses fruits, deux organisations professionnelles sont concernées : l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT) et le MEDEF des délégation de Bourgogne Franche-Comté ont relayé l'existence de ce séminaire..

C'est un peu plus tard, en janvier 2020 que l'Académie de Nantes nous informe très précisément de l'organisation mis en place qu'elle a pu mettre en place. Elle nous offre en outre la possibilité de télécharger un fichier qualifié des 130 CEÉ nommés sur son territoire.

Par la suite, nous n'aurons que trois publications, dont deux par la presse, faisant part d'un constat négatif de la situation, et une dernière en avril 2020, simplement informative sur l'existence du dispositif par une Académie.

## Synthèse

De cet ensemble il ressort un constat clairement négatif puisque trois ans après la création des Conseillers Entreprise pour l'École nous ne retrouvons aucun retour sur Internet faisant part de leur activité. Il est uniquement fait état d'une mise en œuvre effective du dispositif sur les territoires de deux académies. Cela ne signifie en aucun cas que rien n'a été fait sur les autres territoires et ne saurait mettre en cause l'action des Académies, la nomination des CEÉ ne pouvant être que le fruit d'une collaboration entre les branches professionnelles et les Académies.

Il n'en est pas moins vrai que cette mise en œuvre est possible puisque réalisée sur deux territoires : la Bourgogne Franche-Comté et les Pays de Loire. Plus précisément, sur l'Académie de Besançon et l'Académie de Nantes. Il serait maintenant pertinent d'aller voir plus avant sur ces deux territoires les actions effectivement menées par les CEÉ.

Sur le plan méthodologique, il apparaît que la réussite du projet peut être imputée à la stratégie de communication utilisée. Celle-ci doit être systématique et partagée par les partenaires sur chacune des étapes du processus.

### Pour l'avenir immédiat

Il apparaît aussi que pour réussir, un tel projet ne peut être mené par les Académies seules. Elles sont effectivement chargées de la « logistique » du projet et de la nomination des CEÉ, mais ne peuvent en aucun cas « sourcer » seules les conseillers qui sont avant tout, des hommes et des femmes d'entreprise. En cette période « post Covid 19 » où de nombreuses cartes sont rebattues pour de nouveaux objectifs et de nouvelles contraintes, il est de l'intérêt de tous que l'initiative soit prise par le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat afin d'organiser, promouvoir, valoriser les candidatures aux fonctions de CEÉ. L'AFDET et ses adhérents sauront se mobiliser pour accompagner ces projets.

Jean-Luc Déjeans

AFDET Paris

Juin 2020

[contact@afdet75.org](mailto:contact@afdet75.org)

## ANNEXE

Le **10 mai 2017**, [Légifrance](#) publie le décret n° 2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux Conseillers Entreprises pour l'École.

Dans la foulée, c'est le **15 mai 2017** que le site « [Café pédagogique](#) » publie un article débutant par : « N Vallaud Bekacem relance les relations école entreprises ».

L'[Académie de la Réunion](#) est la plus réactive, c'est le **30 mai 2017** que celle-ci publie un article présentant le dispositif CEÉ et ses modalités de déploiement.

Publication du décret le **29 juin 2017** par le [Ministère de l'Éducation](#) au BOEN.

Le **1<sup>er</sup> décembre 2017**, l'[Académie de bordeaux](#) publie à son tour une page descriptive du dispositif CEÉ. Est indiqué la procédure de désignation des CEÉ avec le téléchargement possible du [Modèle de convention](#) proposé par la DGESCO et pouvant être passé entre l'Académie et une organisation professionnelle. Les coordonnées d'un contact sont aussi indiquées.

Le **15 décembre 2017**, l'[Académie de Paris](#) publie une page sur laquelle un menu déroulant permet d'accéder à une présentation du dispositif CEÉ et des modalités de déploiement.

Le **19 décembre 2017**, l'[Académie d'Orléans Tours](#) publie une page sur laquelle se trouve un paragraphe décrivant les missions du CEÉ et se terminant par :

« [De nombreuses ressources sur le site de l'Afdet](#) »

Notez que ce lien pointe sur la page d'accueil de l'AFDET et non sur une page traitant du sujet des CEÉ.

Le **24 février 2018** l'[Académie de Montpellier](#) publie une page d'information sur le dispositif et les missions des CEÉ

Présentation **24 avril 2018** par l'[Académie de Nantes](#) d'une page très complète sur le dispositif CEÉ. Celle-ci annonce des objectifs précis et présente une formation académique dédiée aux nouveaux CEÉ.

Le **30 août 2018**, le site [clubster-ecole-entreprise.com](#) présente une page intitulée « Recrutement des CEÉ ! ». Cette page débute par « L'Académie de Lille recense actuellement les personnes volontaires pour devenir Conseiller(e) entreprise pour l'école (CEÉ)... ». Observons qu'à cette date nous n'avons pas trouvé de publication de l'Académie de Lille sur le sujet des CEÉ. Notons aussi que le site [clubster-ecole-entreprise.com](#) ne possède pas de page « mentions légales », « contacts », « cookies », etc.

L'[Académie de Rennes](#) publie le **12 décembre 2018** une présentation du dispositif avec un lien vers la page Légifrance de publication du décret.

Publication le **23 avril 2019** par l'[Académie de Lille](#) d'une page présentant le Clubster école entreprise et son site [www.clubster-ecole-entreprise.com](http://www.clubster-ecole-entreprise.com).

Cette publication de l'Académie de Lille fait part d'une convention passée par ce dernier avec 19 organisations ou associations. Elle présente 4 axes de coopération du « Clubster », seul un paragraphe du site de l'Académie de Lille concerne les CEÉ

※ **Par la nomination de Conseillers Entreprise pour l'Ecole (salariés ou retraités sur proposition des Branches professionnelles)**. Le décret n°2017-960 du 10 mai 2017 instaure la fonction de Conseiller Entreprise pour l'Ecole. Les CEE assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles et les services académiques et établissements d'enseignement soit en intervenant en propre, soit en mobilisant leur réseau pour solliciter une personne en capacité de répondre aux attentes (Parcours individuel de formation, orientation, et découverte du monde économique et professionnel), soit en participant aux jurys d'examens.

Le **5 juin 2019**, le site [banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) publie un article débutant par :

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a signé le 4 juin 2019 une convention de coopération avec le Medef visant à déployer "plan d'action national et académique pour resserrer les liens entre les jeunes et le monde de l'entreprise". D'une durée de deux ans, cette convention nationale a vocation à se décliner en conventions régionales.

Le **21 juin 2019**, Le site [Éduscol](http://Eduscol) met en ligne une page d'information dont un paragraphe concerne le dispositif CEÉ.

Par cette publication du **7 juillet 2019**, le site de l'[AFDET06](#) met en ligne le compte rendu de son assemblée générale du 4 juin 2019. Celui-ci nous informe en page 9 de l'organisation d'une première réunion des Conseillers Entreprise pour l'École organisée par le DAFPIC. Réunion à laquelle l'AFDET06 était conviée.

Le **3 septembre 2019**, l'union professionnelle des métiers de la finition ([UPMF-FFB](#)) publie en page 7 de son N°174 de janvier 2018 le texte suivant :

Autre sujet abordé : les CEE (conseillers entreprise pour l'école) qui font suite aux CET (conseillers de l'enseignement technologique) depuis mai 2017 avec un périmètre de missions élargi. Enfin, la commission a évoqué Actions 3PF et la nécessité de remplacer le bus et de moderniser les outils de communication.

Dans la publication du **4 septembre 2019** de la [DSDEN du Maine et Loire](#) nous trouvons en page 10 (sur 88) un paragraphe concernant la mission des CEÉ.

Le **12 septembre 2019**, l'[Agence Économique Régionale](#) de Bourgogne Franche-Comté présente la nomination de Mme Séverine FUSARO, Coordinatrice de la mission école-entreprise DAFPIC au rectorat de Besançon. Il est précisé que l'animation du dispositif CEÉ fait partie de ses missions.

Cette publication de l'[Académie de Besançon](#) datée du **13 septembre 2019** relate le **séminaire d'installation des CEÉ** de la Région Académique Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenu au lycée Louis Pergaud de Besançon, lundi 9 septembre 2019. Celle-ci fait état de **18 conventions passées avec des organisations professionnelles** (voir publication du 20

septembre 2019) et précise que « **73 professionnels** se sont portés volontaires pour être conseillers entreprise pour l'école »

**Rappel** : L'Académie de Besançon et l'Académie de Dijon sont regroupées au sein de la région académique Bourgogne Franche-Comté.

Le **17 septembre 2019**, l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports - Délégation régionale Bourgogne Franche-Comté ([AFT](#)) fait écho de l'organisation du **Séminaire d'accueil des nouveaux CEE** qui s'est tenu le lundi 9 septembre 2019 au lycée Pergaud à Besançon et a réuni les nouveaux conseillers de Bourgogne Franche-Comté.

Cette page, publiée le **20 septembre 2019** par l'[Académie de Besançon](#), fait la description du dispositif. Elle permet de télécharger la [plaquette de présentation des missions du CEE](#) ainsi que le [dossier de candidature aux missions de CEE](#). Elle permet aussi de savoir qu'à la date du 9 septembre 2019, **18 organisations professionnelles** avaient signé une convention avec l'Académie :

- Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports - Délégation régionale Bourgogne Franche-Comté
- Confédération nationale artisanale des instituts de beauté – Spa Franche-Comté
- Conseil national des entreprises de coiffure Franche-Comté
- Conseil national des professions de l'automobile
- Conseil régional de l'ordre des architectes Bourgogne Franche-Comté
- Conseil régional de l'ordre des experts-comptables Bourgogne Franche-Comté
- Fédération des entreprises de propreté
- Fédération française des artisans fleuristes Bourgogne Franche-Comté
- Fédération française du bâtiment Bourgogne Franche-Comté
- Fédération de la boulangerie pâtisserie du Jura
- Fédération régionale des travaux publics Bourgogne Franche-Comté
- Groupement national des indépendants de l'hôtellerie & restauration Bourgogne Franche-Comté
- Mouvement des entreprises de France Bourgogne Franche-Comté
- Union des artisans pâtisseries chocolatiers traiteurs du Doubs
- Union des métiers de la viande et de la gastronomie du Jura
- Union des métiers de la viande et de la gastronomie du Doubs
- Union nationale des entreprises de coiffure Franche-Comté
- Union patronale de la boulangerie du Doubs

Le **5 novembre 2019**, le [MEDEF Bourgogne Franche-Comté](#) relate Le **séminaire d'installation des CEE** de la région académique Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenu au lycée Louis Pergaud de Besançon le lundi 9 septembre 2019.

**Fin septembre 2019** : sur cette publication de l'[Académie de Dijon](#) datée du 8 juin 2020 et titrée « Relation école / entreprise », nous trouvons un petit encart avec le texte suivant :

» **Conseillers Entreprises pour l'Ecole** : 18 organisations professionnelles ou interprofessionnelles se sont déjà engagées dans le dispositif. Un séminaire a été organisé le 9 septembre 2019 à Besançon pour installer les CEE dans leurs missions.



Si la page a bien été réactualisée le 8 juin 2020, le fait que l'info qui nous intéresse concerne un événement datant de septembre 2019 nous indique que la date de première publication était plus ancienne, très probablement fin septembre 2019.

Le **8 novembre 2019**, l'[AFDET](#) informe de la réunion organisée par le DASEN de Loire-Atlantique un an plus tôt, le 20 novembre 2018. Il est précisé qu'**une vingtaine de CEÉ étaient présents** et que cette réunion faisait suite à une autre organisée le 16 novembre, soit quatre jours plus tôt.

Cette page de l'[Académie de Nantes](#) datée du **23 janvier 2020**, nous fait la description du dispositif CEÉ. Elle offre aussi des liens vers les [modalités de recrutement des CEÉ](#) et précise le processus de recrutement pour trois statuts de CEÉ :

- [Processus de recrutement](#)
- [Fiche candidature CEE Ambassadeur Expert](#)
- [Fiche candidature CEE Expert](#)
- [Fiche candidature CEE Ambassadeur](#)

Ainsi que descriptif des [missions des CEÉ](#).

Cette page propose aussi de [télécharger la liste des CEÉ](#), ce qui permet de compter **130 CEÉ nommés** sur la région académique des Pays de Loire.

Le **30 janvier 2020**, le site [www.actu.fr](#) publie un article titré « Pays de la Loire : Benoit Gilet, pâtissier et unique Conseiller Entreprise pour l'Ecole de la région ». Puis rectifie plus loin dans l'article, « le seul CEE en pâtisserie de la région ».

Nous savons en effet que l'Académie de Nantes met à disposition une liste qualifiée de 130 CEÉ nommés sur ce même territoire, dont effectivement un seul pâtissier.

Le **18 février 2020**, le journal [l'Est Éclair](#) publie un article titré : « L'enseignement technique à la recherche d'un second souffle dans l'Aube » qui débutait par « L'Association française pour le développement de l'enseignement technique (**Afdet**) entend profiter de l'engouement pour l'apprentissage... ».

Cette publication du **25 avril 2020** par l'[Académie de Versailles](#) peut être considérée comme la plus récente à ce jour. Celle-ci informe de l'existence du dispositif CEÉ mais ne donne pas d'indications sur les actions menées